



Vincent de Paul Belgium

Société de Saint-Vincent-de-Paul asbl, Conseil National de Belgique

Bruxelles, le 2 janvier 2026

Cher, Chère président.e, trésorier.e et secrétaire,

Meilleurs vœux ! Eh oui, ... Voici venu le temps de faire votre rapport annuel et de mettre à jour votre liste membres et ce **avant le 31 janvier 2026**. Ce délai strict est nécessaire pour pouvoir rédiger à temps le rapport national consolidé pour l'instances.

Désormais, cela se fait via notre **plateforme digitale qui sera ouverte dès le 2 janvier 2026**. A cette fin, vous avez accès à votre environnement personnalisé pour votre propre association locale.

Où commencer ?

1. Allez vers le site de Vincent de Paul Belgium www.fr.vincentdepaul.be
2. Cliquez sur le dernier onglet en haut **Espace membres**
3. Cliquez, en dessous de la photo sur le bouton « **Mon rapport annuel** »
4. **(Ré)activez votre compte personnel** avec votre adresse e-mail (personnelle) avec laquelle vous êtes connu.e chez Vincent de Paul Belgium et avec un mot de passe à votre choix.
5. Vérifiez s'il y a un **message dans votre boîte e-mail** (incl. spam) si vous (r)éinitialiser votre mot de passe.

Qui peut créer un compte ?

- Chaque président.e, trésorier.e et secrétaire, avec son adresse e-mail déjà connue chez Vincent de Paul Belgium
- Chaque président.e, trésorier.e et secrétaire de province ou de région, avec son adresse e-mail déjà connue chez Vincent de Paul Belgium.
- Chaque coordinateur régional ou provincial, avec son adresse e-mail déjà connue chez Vincent de Paul Belgium.

6. **Connectez-vous** avec votre adresse e-mail (personnelle) et votre mot de passe choisi.
7. Si vous êtes compétent pour plusieurs associations, faites votre sélection. Les **mandataires provinciaux** peuvent :
 - (i) agir pour leurs associations locales
 - (ii) suivre l'état d'avancement
 - (iii) produire des chiffres consolidés en un clic
8. Chaque association dispose d'une **page personnalisée** :
 - Dans la colonne à gauche : Éléments clés connus (**Modifiez** si nécessaire)
 - Au milieu : Deux onglets pour deux tâches : **Rapport annuel** et **Membres**.

RAPPORTS : Historique et dernière édition du rapport annuel à compléter (Cliquez sur Compléter, remplissez toutes les sections sur toutes les pages et sauvez éventuellement pour finir plus tard et demandez une copie de votre rapport rempli via « consulter » à la page d'accueil).

Merci de réserver assez de temps à remplir la nouvelle section 4. **Faits marquants de l'année**

MEMBRES : Vérifiez bien l'**exactitude et la totalité de vos membres et leurs données personnelles** : cliquez sur l'**icône** en question pour demander tout ajout, modification ou suppression.

Votre portail reste disponible pendant toute l'année. Pour cause de l'assurance bénévoles, nous vous demandons dès lors d'enregistrer vous-mêmes et immédiatement toute future modification.

Attention :

- Vous avez un mois pour confirmer/insérer vos données. Les entités qui ne renverront pas leur rapport avant le 31 janvier 2026 risquent que leurs membres ne soient plus couverts par l'assurance.
- La rentrée de votre rapport annuel et liste de membres est une condition pour pouvoir bénéficier d'un subside du fonds de solidarité Vincent de Paul, à introduire via l'onglet Crowdgiving sur www.fr.vincentdepaul.be.
- Les entités en ASBL locales et provinciales peuvent envoyer le rapport sous réserve d'approbation de leur propre Assemblée Générale. Si nécessaire, des modifications éventuelles peuvent être apportées par la suite. La section 3. **Patrimoine** est similaire au schéma comptable abrégé pour (tout) petites ASBL et s'applique tant aux associations de fait, unités d'établissement que ASBL petites.
- Les entités provinciales soumettent un rapport relatif à leur propre situation, à l'exception de la section 2. **Activités**.

Un problème pour vous connecter, remplir ou transmettre es données du rapport ou de la liste des membres ? Contactez Vincent de Paul Belgium via reports@vincentdepaul.be ou 0472/ 828 948. Ou sollicitez l'assistance de votre Conseil Provincial.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration !

Avec nos cordiales salutations,

Frederick De Gryse
Directeur National

Philippe Jodogne
Président National